

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (C.C.A.P.H)

RAPPORT ANNUEL 2008

SOMMAIRE:

| | p. 3 |
|--|-----------------------------------|
| a- Rappel de la loi du 11 février 2005 | p. 3 |
| b- Délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2007 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) | <u>p.3</u> |
| <u>c- Arrêté Municipal du 25 juin 2008 portant composition de la C.C.A.P.H.</u> | p.3 |
| d- Arrêté Municipal du 22 décembre 2008 portant composition de la C.C.A.P.H. | p.4 |
| Travail de la C.C.A.P.H. : réalisation de diagnostics ères propositions | p. 5 |
| | |
| a- Réunion du 24 janvier 2008 : définition des méthodes de travail | <u>p. 5</u> |
| a- Réunion du 24 janvier 2008 : définition des méthodes de travail b- Réunion du 6 mai 2008 : 1 ^{ère} réunion de la C.C.A.P.H | <u>p. 5</u> <u>p. 5</u> |
| | |
| b- Réunion du 6 mai 2008 : 1 ^{ère} réunion de la C.C.A.P.H | p. 5 p. 6 |
| b- Réunion du 6 mai 2008 : 1 ^{ère} réunion de la C.C.A.P.H c- Réunion du 22 mai 2008 : Cheminements en Centre-ville d- Réunion du 2 juin 2008 : Cheminements pour les usagers de l'ESAT | p. <u>5</u> p. 6 et des f |
| b- Réunion du 6 mai 2008 : 1 ^{ère} réunion de la C.C.A.P.H c- Réunion du 22 mai 2008 : Cheminements en Centre-ville d- Réunion du 2 juin 2008 : Cheminements pour les usagers de l'ESAT d'hébergement | p. 5 p. 6 et des fo p. 6 |

I- Mise en place de la C.C.A.P.H.

a- Rappel de la loi du 11 février 2005

La loi nº2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit notamment dans son article 46 que dans les communes de plus de 5000 habitants une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) soit mise en place, conformément au texte suivant :

- « Art. L. 2143-3. Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.
- « Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- « Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- « Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.
- « Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. »

<u>b- Délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2007 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.)</u>

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de la Ville de REDON a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2007.

c- Arrêté Municipal du 25 juin 2008 portant composition de la C.C.A.P.H.

L'arrêté municipal du 25 juin 2008 arrête sa composition comme suit:

- Monsieur le Maire, Président
- Monsieur BAILLEUL, Maire-Adjoint
- Madame CHAUVIN, Conseillère Municipale Déléguée
- Monsieur GUILLAUME, Conseiller Municipal Délégué
- Mademoiselle TORLAY, Conseillère Municipale Déléguée
- Madame LAVILLE, Conseillère Municipale
- Monsieur MACE, Conseiller Municipal
- Madame LOURMIERE, Conseillère Municipale
- Madame DANVEAU, Vice-Présidente de l'ADAPEI 35

- Monsieur DEFFEUX, Directeur de l'IME La Rive
- Monsieur TARY, Directeur de l'ESAT
- Monsieur CATROUX, Directeur de l'ADAPEI 35
- Monsieur PAYEN, représentant les usagers de l'ESAT
- Madame BOCQUET, représentant l'IEM La Clarté
- Monsieur ROYER, représentant les usagers de l'IEM La Clarté
- Monsieur BOUDART, représentant la FNATH
- Mademoiselle GUEMENE, Présidente de l'association des handicapés physiques adultes du Pays de Redon
- Monsieur MAUDET, représentant l'association des Paralysés de France
- Mademoiselle DELAMARE, représentant l'association des Paralysés de France

<u>d- Arrêté Municipal du 22 décembre 2008 portant composition de la C.C.A.P.H.</u>

- Monsieur DEFFEUX, Directeur de l'IME La Rive est remplacé par Monsieur WIDMER

II- Travail de la C.C.A.P.H. : réalisation de diagnostics et premières propositions

a- Réunion du 24 janvier 2008 : définition des méthodes de travail

Au cours de cette première réunion, il a été rappelé la loi ci avant référencée. Ensuite il a été abordé la représentativité des différents partenaires afin de pouvoir procéder à la rédaction de l'arrêté du Maire portant composition de la commission.

Les missions de la commission ont été rappelées, à savoir dresser un constat de l'accessibilité du bâti (bâtiments publics), de la voirie, des espaces publics et des transports. Il s'agira donc tout d'abord d'établir un diagnostic, de chiffrer les travaux et de lister les priorités. Le Conseil Municipal réservera annuellement une enveloppe au budget. Il a été décidé de créer une souscommission qui ciblera des itinéraires dans la Ville afin que les Services Techniques puissent en étudier l'amélioration.

La commission doit aussi organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux handicapés. La définition du logement adapté fait discussion dans la commission ainsi que les difficultés rencontrées par les handicapés avec Habitat 35. Il est proposé de créer un groupe de travail (qui reste à définir) pour discuter avec Habitat 35 des améliorations à apporter dans les logements existants occupés par des personnes handicapées.

b- Réunion du 6 mai 2008 : 1ère réunion de la C.C.A.P.H

Le 6 mai 2008, les membres de la C.C.A.P.H se sont réunis pour examiner les points suivants :

1) Parking handicapés:

Le nombre d'emplacements de stationnement réservés aux handicapés est de 77 places et l'objectif de la Ville de Redon est de créer de nouvelles places chaque fois que cela est nécessaire (Voir annexe 1 : Liste des emplacements des places de parking handicapés).

2) Création d'une sous-commission :

Afin d'identifier sur le terrain les difficultés rencontrées par les handicapés dans leurs déplacements, il est décidé de créer une sous-commission. Elle a pour mission de repérer les points noirs et de proposer à la commission les solutions chiffrées qui permettraient de solutionner ces difficultés.

La sous-commission est composée de :

- ♦ Monsieur BAILLEUL
- ♦ Mademoiselle TORLAY
- ♦ Madame LOURMIERE
- ♦ Madame BOCQUET
- ♦ Monsieur POIRIER
- Monsieur TARY
- Monsieur PAYEN
- Un représentant des APF

3) Création de passages surbaissés :

Un travail est fait sur le recensement des passages surbaissés et sur le nombre de passages à créer pour faciliter les cheminements. Ce travail se fera en continu par les Services Techniques.

4) Projet Gare SNCF:

Monsieur le Maire présente le projet de pôle d'échange multimodal autour de la Gare SNCF, avec un volet concernant l'accessibilité des quais aux handicapés et la continuité du souterrain vers le Parc Anger. Les études nécessaires seront lancées en septembre après concertation avec l'ensemble des partenaires de ce projet (L'Etat, Région Bretagne, Conseil Général 35,44 et 56, Réseau Ferré de France, SNCF, Communauté de Communes du Pays de Redon et la Ville de Redon)

c- Réunion du 22 mai 2008 : Cheminements en Centre-ville

Le 22 mai 2008, les membres de la sous-commission se sont retrouvés à la Maison du Tourisme afin de repérer les points noirs sur les cheminements en Centre-ville. Le circuit suivant a été effectué :

- Place de Bretagne
- ♦ Rue Maréchal Foch
- ♦ Rue de la Gare
- Gare SNCF
- ◆ Rue de la Gare
- Rue des Douves
- ♦ Rue Victor Hugo
- ♦ La Poste
- ♦ Rue Victor Hugo
- ♦ Place du Parlement
- ♦ Rue des Etats (partie haute)
- ♦ Terrasse devant BHV
- ♦ Amphithéâtre urbain
- ♦ Entrée de la Rue Notre-Dame
- ♦ Rue Notre-Dame
- ♦ Rue de la Barre.

Les problèmes rencontrés ont fait l'objet d'une analyse par les Services Techniques et d'une proposition de travaux (Voir annexe 2 : Liste des points noirs et des solutions proposées).

<u>d- Réunion du 2 juin 2008 : Cheminements pour les usagers de l'ESAT et des foyers d'hébergement :</u>

Le 2 juin 2008, les membres de la sous-commission se sont retrouvés à l'ESAT (rue du Pâtis) afin de repérer les points noirs sur les cheminements sur le circuit suivant :

- ♦ Rue du Pâtis
- ♦ Avenue Joseph Ricordel
- ♦ Route de Rennes
- ◆ Carrefour à feux
- Rue de Beaulieu
- ♦ Rue de la Chataigneraie
- ♦ Avenue des Nouïes
- ♦ Rue du Pâtis

Les problèmes rencontrés ont fait l'objet d'une analyse par les Services Techniques et d'une proposition de travaux (Voir annexe 3 : Liste des points noirs et des solutions proposées).

e- Réunion du 25 juin 2008 : 2ème réunion de la C.C.A.P.H

Le 25 juin 2008, les membres de la C.C.A.P.H se sont réunis pour examiner les comptes rendus faits par la sous-commission lors des 2 visites sur le terrain. Ils valident les propositions faites par les Services Techniques.

f- Réunion du 13 janvier 2009 : 3ème réunion de la C.C.A.P.H

Le 13 janvier 2009, les membres de la C.C.A.P.H se sont réunis pour prendre connaissance des réalisations 2008 et évoquer les perspectives de travaux pour 2009.

Le montant des travaux réalisés en 2008 est de 100 959,68 € TTC , selon la décomposition suivante :

Passages surbaissés (Voir Annexe 4) : 36 550,00 € TTC

Bandes pododactiles : 8 700,00 € TTC

Maçonnerie pour ascenseur Mairie : 55 709,68 € TTC

Ce montant de travaux ne prend pas en compte les petites interventions sur le domaine public (reprise d'enrobé, peinture, etc...).

Le montant des prévisions de travaux pour l'année 2009 est de 230 069,56 € TTC, et la décomposition est la suivante :

Passages surbaissés (Voir Annexe 4) : 17 850 € TTC

Bandes pododactiles : 15 100 € TTC

Ascenseur pour la Mairie : 67 119,56 € TTC

Ascenseur pour école Marie Curie : 130 000 € TTC

Diagnostic accessibilité des bâtiments communaux : sera réalisé en régie par les Services Techniques.

Les membres de la commission insistent sur la nécessité :

- 1) De veiller à ce que les chevalets ne gênent pas les cheminements sur les trottoirs,
- De veiller à ce que les conteneurs à ordure ménagères ne restent pas sur le domaine public,

3) De continuer à travailler pour favoriser la création de places de stationnement handicapés dans le Centre-ville (Les Halles, La Poste)

III- Annexes

Annexe 1 : Liste des emplacements des places de parking handicapés

Annexe 2 : Cheminements en Centre-ville (liste des points noirs et des solutions proposées)

Annexe 3 : Cheminements pour les usagers de l'ESAT et des foyers d'hébergement (liste des points noirs et des solutions proposées)

Annexe 4 : Création de passages surbaissés

Annexe5 : Création de places de stationnement handicapé sur le domaine public